

DÉLIBÉRATION N° CA 19- 43 DU 19 SEPTEMBRE 2019
relative à la vente de la parcelle section ZN n°130 de l'agence de l'eau sur la
commune de Marolles-sur-Seine (77)

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu la délibération N° CA 19-23 du 12 juillet 2019 relative à la délégation des attributions du conseil au Directeur Général,

Vu le dossier de la réunion du conseil d'administration du 19 septembre 2019.

DÉLIBÈRE

Article 1

Le conseil d'administration décide de surseoir à la décision de vente de la parcelle section ZN N° 130 sise sur la commune de Marolles-sur-Seine (77).

Article 2

Le conseil d'administration demande à la directrice générale de l'agence de l'eau de prendre contact avec la commune et les services de l'Etat pour rassembler les éléments de réponses à l'ensemble des questions qui ont été soulevées par les administrateurs en séance.

La Secrétaire du conseil d'administration
Directrice générale de l'agence
de l'eau Seine-Normandie



Patricia BLANC

Le Président
du conseil d'administration



Michel CADOT